

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 mai 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, la greffière adjointe M<sup>me</sup> Catherine Ricart et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **25-05-0282 Ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 mai 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 5.2 Autorisation de signature / Règlement hors cour / Dossier Cour  
supérieure n° 760-17-003047-126

« ADOPTÉE »

#### **25-05-0283 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### **25-05-0284 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

#### **25-05-0285 Circulation / Arrêts obligatoires / Rue Émile-Bouchard à l'intersection de la rue Phil-Goyette**

CONSIDÉRANT la demande du conseil municipal à l'effet d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Émile-Bouchard à l'intersection de la rue Phil-Goyette afin d'assurer une fluidité de la circulation et la sécurité des usagers de la route;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'arrêts obligatoires sur la rue Émile-Bouchard, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Phil-Goyette;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**25-05-0286 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 25-04-0278 / Proposition / Assujettissement au droit de préemption des lots 1 830 697 et 1 830 698 (route Harwood) pour fins d'espace naturel, public et parc**

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction, daté du 24 avril 2025, de la résolution 25-04-0278 relative à une proposition d'assujettissement au droit de préemption des lots 1 830 697 et 1 830 698 (route Harwood) pour fins d'espace naturel, public et parc, ainsi que de la résolution modifiée.

**25-05-0287 Octroi de contrat et autorisation de signature d'un bail / Microbrasserie Trois-Lacs inc. et Resto Le Sportif / Appel d'intérêt n° 401-110-25-12 / Location pour l'exploitation d'un casse-croûte à l'aréna municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'intérêt portant sur la location d'un espace destiné à l'exploitation d'un casse-croûte à l'aréna municipal, deux propositions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 avril 2025;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 avril 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par Microbrasserie Trois-Lacs inc. et Resto Le Sportif (9310-2911 Québec inc.), ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, pour la location d'un espace destiné à l'exploitation d'un casse-croûte à l'aréna municipal, le tout conformément au document d'appel d'intérêt n° 401-110-25-12;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 avril 2030, portant sur la location d'un espace destiné à l'exploitation d'un casse-croûte à l'aréna municipal, le tout conformément au document d'appel d'intérêt n° 401-110-25-12, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-05-0288 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857 / Réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eau, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait, en date du 23 avril 2025, le *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 24 979 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eau, de rues, de voies cyclables, de trottoirs, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville* (règlement parapluie n° 1857);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 24 979 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissaires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**25-05-0289 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 22 avril 2025 présentée par la conseillère principale du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**25-05-0290 Service des finances et de la trésorerie / Embauche / Trésorière adjointe**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 25 avril 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Mélanie Servant au poste régulier de trésorière adjointe au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 16 juin 2025, au salaire prévu à l'annexe B (classe 16 – échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Servant ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Servant.

« ADOPTÉE »

**25-05-0291 Service des travaux publics / Affectation temporaire au poste de contremaître saisonnier**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 29 avril 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Christian Meunier, journalier-opérateur-concierge soit affecté temporairement au poste de contremaître saisonnier pour la période débutant le 6 mai 2025 et se terminant au plus tard le 31 octobre 2025;

QU'au cours de cette période, M. Meunier bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 – échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente.

« ADOPTÉE »

**25-05-0292 Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux athlètes et aux organismes selon le tableau suivant :

| Athlète ou organisme | Discipline | Saison | Montant     |
|----------------------|------------|--------|-------------|
| Club de plongeon     | Plongeon   | 2024   | 3 577,75 \$ |
| Samuel Archambault   | Soccer     | 2025   | 153,75 \$   |
| Félix Archambault    | Soccer     | 2025   | 150 \$      |

« ADOPTÉE »

**25-05-0293    Ajout d’une subvention pour l’année 2025 / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires**

CONSIDÉRANT que les organismes accrédités par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires de la Ville peuvent bénéficier d'un support financier pour le support logistique de leurs événements;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyée, à titre de subvention, la somme de 4 754,22 \$ au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour le projet Les Seigneuriales.

« ADOPTÉE »

**25-05-0294    Adjudication de contrat / Appel d’offres n° 401-110-25-26 / Fourniture d’une camionnette châssis-cabine Ford F-550**

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’une demande de prix pour la fourniture d’une camionnette châssis-cabine, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu’après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT le contexte actuel d’incertitude des tarifs douaniers;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Olivier Ford, pour la fourniture d'une camionnette châssis-cabine de marque Ford, modèle F-550 XL, année 2025, neuf, et ce, pour un montant de 76 900 \$, taxes et tarifs applicables non compris;

QUE la Ville autorise le financement pour l'aménagement complémentaire (équipements de sécurité, équipements de signalisation et coffre de rangement) du véhicule pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**25-05-0295    Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 22 à 27 / Appel d’offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Ajout d’unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l’usine de filtration**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 22 à 27 totalisant un montant de

51 616,78 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**25-05-0296 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 6, 14, 19, 20, 23, 26, 28 et 31 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de la route De Lotbinière, entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux de réaménagement de la route De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 6, 14, 19, 20, 23, 26, 28 et 31 totalisant un montant de 93 261,39 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**25-05-0297 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 7 à 9 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03 / Entrepreneur général / Réaménagement du parc Bourget**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Bourget (appel d'offres n° 401-110-24-1840.03) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 7 à 9 totalisant un montant de 1 160,25 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**25-05-0298 Financement par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement / Ordres de changement n<sup>os</sup> 6 et 7 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1687.03 / Entrepreneur général / Remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut**

CONSIDÉRANT que la dépense autorisée par le règlement d'emprunt n° 1687, dans le cadre du projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut, ne permettra pas de couvrir les dépenses à venir pour les ordres de changements n<sup>os</sup> 6 et 7, de même que les dépenses associées au frais d'intérêt du financement temporaire et autres frais connexes;

CONSIDÉRANT que le montant additionnel à couvrir est de 152 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le montant additionnel de 152 000 \$ pour couvrir les ordres de changement de l'entrepreneur à venir (n<sup>os</sup> 6 et 7), les frais d'intérêts d'emprunt temporaire et les autres frais connexes;

QUE ce montant soit financé par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement.

**« ADOPTÉE »**

**25-05-0299 Adoption / Politique de pavage des chaussées municipales en gravier**

CONSIDÉRANT que la Ville reçoit des demandes afin de paver certains secteurs desservis par des chaussées municipales en gravier;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté une politique de pavage de chaussée de gravier le 3 avril 2000 par sa résolution 00-04-306 visant notamment un partage des coûts des travaux à 84 % aux propriétaires riverains dans le bassin de taxation et à 16 % à l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de cette politique est requise afin d'impliquer davantage les citoyens dans le processus de décision en établissant une démarche normalisée et équitable pour le traitement de ce type de demande;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser la procédure d'analyse des demandes de pavage pour les chaussées municipales en gravier en informant les demandeurs de l'impact fiscal correspondant à une telle demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la politique de pavage des chaussées municipales en gravier mise à jour;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique de pavage des chaussées municipales en gravier, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

**25-05-0300 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1687.03 / Entrepreneur général / Remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut (appel d'offres n° 401-110-22-R1687.03) totalisant un montant de 141 084,44 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement conformément à la résolution 25-05-0298.

« ADOPTÉE »

**25-05-0301 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) / Aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois – phase 2**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois – phase 2, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**25-05-0302 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) / Aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Émile-Bouchard**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le projet d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Émile-Bouchard, incluant la convention d'aide financière, si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE le conseil confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**25-05-0303 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) / Construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30 et à signer tout document tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**25-05-0304 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 avril 2025**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 9 avril 2025.

**25-05-0305 PIIA / 89, rue Galt / Agrandissement / Lot 1 546 317 / Zone H1-525 / CCU n° 25-04-0030**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 89, rue Galt;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-04-0030 du comité consultatif d'urbanisme résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 89, rue Galt, le plan d'implantation et d'intégration architecturale d'agrandissement, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

« ADOPTÉE »

**25-05-0306 PIIA / 344, chemin de l'Anse / Agrandissement / Lots 1 831 166 et 1 834 037 / Zone A-821 / CCU n° 25-04-0031**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 344, chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-04-0031 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 344, chemin de l'Anse, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au document intitulé : « 344, chemin de l'Anse, préliminaire 1 », préparé par Hugo Conception, en date du 11 mars 2025, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

« ADOPTÉE »

**25-05-0307 PIIA / 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement commercial / Lot 1 673 916 / Zone C3-1018 / CCU n° 25-04-0032**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-04-0032 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 avril 2025.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au document préparé par Riccardo Gaiotti architecte, en date du 11 février 2025, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

« ADOPTÉE »

**25-05-0308 PIIA / 40, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes / Lot 5 397 386 / Zone C3-301 / CCU n° 25-04-0033**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 40, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-04-0033 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 avril 2025, et ce, à la condition que tous les nouveaux cabinets à face flexible de couleur verte ne soient pas lumineux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 40, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au document intitulé : « TD Bank # 4823 – Vaudreuil-Dorion », préparé par International Néon, en date du 12 février 2025 et révisé le 18 mars 2025, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025, et ce, conditionnellement à ce que tous les nouveaux cabinets à face flexible de couleur verte ne soient pas lumineux.

« ADOPTÉE »

**25-05-0309 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 117, rue Brabant / Lot 1 546 056 (lots projetés 6 669 254 et 6 669 255)**

CONSIDÉRANT les articles 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) et 4.2 du *Règlement de lotissement* (règlement n° 1273);

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2025-30015 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 1 546 056 en deux lots, soit les lots projetés 6 669 254 et 6 669 255;

CONSIDÉRANT que ces lots, du fait de leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que le lot 1 546 056 a remplacé le lot 462-33 en vertu de la rénovation cadastrale et, qu'en conséquence, il a été créé sans contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 1 546 056 en 2025, d'une superficie de 696,80 mètres carrés, est de 277 300\$;

CONSIDÉRANT que le montant à verser à titre de contribution pour fins de parcs est de 27 730 \$ correspondant à 10 % de la valeur du lot 1 546 056 multiplié par 1,0 (facteur comparatif 2025);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs par le propriétaire soit faite par le versement d'un montant de 27 730 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**25-05-0310 Adoption / Règlement n° 1781-08 / Nuisances (RMH 450) / Apiculture urbaine, îlot de biodiversité et dispositions diverses**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1781-08 a été déposé à une séance tenue le 22 avril 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1781-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de mettre à jour diverses dispositions notamment en ce qui concerne l'apiculture urbaine et les îlots de biodiversité ».

« ADOPTÉE »

**25-05-0311 Adoption / Règlement n° 1275-329 / Zonage / Remplacement des normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1275-329 a été adopté à une séance tenue le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 mai 2025 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-329 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles ».

« ADOPTÉE »

**25-05-0312 Adoption avec changements / Règlement d'emprunt n° 1775 / Plans et devis et surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aménagement d'une partie de la rue Chicoine, entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, incluant tous les travaux et frais connexes**

La greffière mentionne l'objet du règlement, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1775 a été déposé à une séance tenue le 22 avril 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1775 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux d'aménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, incluant tous les travaux et frais connexes, en décrétant une dépense de 15 680 000 \$ et un emprunt de 13 215 800 \$ à ces fins ».

avec les changements suivants :

- remplacement du titre;
- ajout, à l'article 1, avant le mot « connexes », des mots « et frais »;
- remplacement, à l'article 2, du montant de la dépense « 15 437 000 \$ » par « 15 680 000 \$ »;
- remplacement, à l'article 3, du montant de l'emprunt « 12 972 800 \$ » par « 13 215 800 \$ »;
- remplacement, à l'annexe A, du tableau relatif à l'estimation du coût de la dépense autorisée.

« ADOPTÉE »

**25-05-0313 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-12 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement sur le chemin de la Petite-Rivière, les avenues Loyola-Schmidt et Marier et les rues Chicoine, du Meunier, Rodolphe-Besner et Valois / Interdictions d'immobilisation dans les carrefours giratoires et bretelles**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1806-12 modifiant le *Règlement relatif au stationnement – RMH 330* (règlement n° 1806) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur le chemin de la Petite-Rivière, les avenues Loyola-Schmidt et Marier et les rues Chicoine, du Meunier, Rodolphe-Besner et Valois ainsi que des interdictions d'immobilisation dans les carrefours giratoires et les bretelles, et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**25-05-0314 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-34 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Camps spécialisés et adolescents – Club Ados / Ajout de tarifs pour l'inscription des non-résidents**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1709-34 modifiant le *Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités* n°1709 afin d'ajouter, pour les non-résidents, des tarifs relatifs à l'inscription aux camps spécialisés et pour adolescents – Club Ados et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

## 25-05-0315 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M<sup>me</sup> Karine Lechasseur rappelle qu'on peut télécharger l'application Biciti+ sur notre téléphone cellulaire et que les citoyens peuvent l'utiliser, entre autres, pour avoir accès à leur carte de citoyen ainsi qu'à celles de leur famille et faire des requêtes au Service des travaux publics de la Ville.

M<sup>me</sup> Jasmine Sharma mentionne que la causerie citoyenne du 29 avril dernier, ayant pour thème *La mobilisation citoyenne : comment coconstruire nos milieux de vie*, a dû être annulée et qu'une nouvelle date devrait être annoncée à la prochaine séance du conseil et par courriel pour les citoyens qui étaient inscrits.

## 25-05-0316 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

## 25-05-0317 Levée de la séance

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 53 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière